

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 3

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean (*départ après la question 23*) et NICOLAS Yves (*départ après la question 23*).

EXCUSES : Mmes PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/144

OBJET : COMPETENCE GEMAPI – ENTRETIEN DE LA VEGETATION SUR LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT BARCELONNETTE SAINT-PONS.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le linéaire de 7 200 m d'ouvrages hydrauliques, le développement important de la végétation sur ces digues et sur la plupart des tronçons ;

CONSIDERANT le crédit de 50 000 € inscrit au budget 2019 pour l'entretien des systèmes d'endiguement ;

VU sa délibération 2018/157 du 19 juin 2018, indiquant que la CCVUSP devient responsable des digues communales reconnues comme ouvrages de protection (précisément cinq ouvrages classés cités) dont les digues de l'Ubaye dans la traversée de Barcelonnette Saint-Pons ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de réaliser des travaux de recépage, de sélection de la végétation, pour un montant de **20 830 € H.T** et de consulter à cet effet les entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.
- **DIT** que les tronçons ciblés en priorité sont ceux de la digue rive droite du Pont Long au Pont de l'Abattoir et ceux de la digue rive gauche du Pont du Plan au quartier rue Ventebru.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

Ainsi Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

